COMPTE RENDU DU CHSCT DU 15 DÉCEMBRE 2021

Le CHSCT de l'Aude s'est déroulé en session plénière et en audioconférence le 15 décembre 2021.
La séance débute par la lecture de la seule déclaration liminaire des représentant(e)s du personnel, celle de Solidaires Finances Publiques (en pièce jointe).
Celle-ci évoque le cas de harcèlement au travail, désormais corroboré par des témoignages complémentaires, subi par un(e) agent(e) du département de l'Aude.
Nous constatons avec consternation que, malgré les multiples signalements effectués auprès de la Direction, notamment par la section Solidaires Finances Publiques, aucune solution satisfaisante n'est à ce jour apportée rendant la situation de l'agent(e) et de sa famille particulièrement critique.
Les représentants de Solidaires Finances Publiques souhaitent donc soumettre au vote une résolution demandant fermement que la Direction agisse selon les préconisations qu'il nous semble désormais impérieux et urgent de mettre en œuvre.
Cette résolution est votée à l'unanimité par les représentant(e)s du personnel, membres du CHSCT : le Directeur doit désormais suivre les mesures recommandées et exigées par le CHSCT afin de mettre un terme définitif à une situation intolérable qui n'a que trop duré et qui a occasionné des dégâts considérables à la santé de plusieurs agent(e)s du département de l'Aude ainsi qu'à leurs proches.

Le premier point à l'ordre du jour concerne l'approbation du procès-verbal de la réunion du 17 novembre : les représentant(e)s du personnel ont souhaité ajouter des propos tenus par le Président qui ne figurent pas dans la retranscription des débats.
Ces dires constituent des attaques personnelles contre des représentant(e)s des agent(e)s des Finances Publiques du département ; il nous apparaît donc essentiel qu'ils soient retracés dans le procès-verbal.
Monsieur Demonet refuse toutefois de satisfaire à notre demande puisque, selon lui, la totalité des propos ne peuvent être repris dans ce document, qui doit demeurer synthétique.
Nous insistons puisque qu'il nous apparaît que de telles médisances sont indignes du Président d'une instance telle que le CHSCT.
Monsieur Demonet répond qu'il est inutile de mentionner des sujets pouvant créer « des polémiques » et que, par ailleurs, il est normal qu'il y « ait des invectives échangées ».
Les représentants de Solidaires Finances Publiques lui font toutefois remarquer que, jamais, ils n'ont usé « d'invectives » à son endroit mais ont alimenté les débats, quelquefois il est vrai avec des propos véhéments visant à dénoncer des situations intolérables.
Ne confondons donc pas l'alimentation de « polémiques » avec des attaques personnelles contre des membres du CHSCT.
Le Président utilise alors l'arme de la menace puisqu'il précise que si les propos qu'il reconnaît avoir tenus sont mentionnés, il compte ajouter des propos des représentant(e)s du personnel qui lui apparaissent scandaleux.
Nous sommes totalement favorables à cette proposition d'autant plus que, jamais, les

représentant(e)s du personnel, ceux de Solidaires Finances Publiques en particulier, n'ont tenu de quelconques propos outranciers à son endroit.
Le secrétaire du CHSCT refuse donc dans ces conditions de signer ce procès verbal : il ajoute que, de mémoire de secrétaire, jamais une telle situation ne s'est produite. En outre, ce comportement est particulièrement dommageable et assez significatif des nombreux problèmes rencontrés depuis quelque temps dans cette instance.
Incompréhensiblement, le procès verbal, malgré le fait qu'il figure pourtant à l'ordre du jour et qu'il a été signé par le Président, n'est pas soumis au vote !

La séance se poursuit par l'examen du rapport de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) sur le site de Quillan, réalisé en juillet 2021 avant la création de l'antenne.
Celui-ci pointe notamment l'absence de levées de non-conformités électriques. De plus, du stockage anarchique d'éléments combustibles a été relevé, situation particulièrement signalée comme dangereuse pour les agent(e)s et les usagers.
La Direction rétorque que, s'agissant du stockage, les cartons ont été évacués mais pas en totalité.
Quant aux dysfonctionnements électriques, la Direction est en attente d'une vérification complémentaire qui n'a toutefois pas, à ce jour, été effectuée.
De même, la maintenance obligatoire de la VMC est en instance de réalisation.
Solidaires Finances Publiques s'indigne d'une telle incurie : comme sur l'ensemble des sites, les préconisations « particulièrement signalées » formulées par l'ISST ne sont en rien prioritaires pour la Direction départementale !
Cette situation est particulièrement préoccupante concernant des dossiers de sécurité qu'il est urgent de traiter.
Nous conseillons fortement aux agent(e)s de faire remonter via le registre SST dématérialisé, les éléments de sécurité non satisfaisants.
L'ISST ajoute que la création future de l'antenne de Quillan dans le cadre de la mise en place du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » entraîne une forte anxiété des personnels remontée dans le dernier Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
De même, en ce qui concerne la pérennité et l'organisation du travail à venir de cette antenne.
En réponse figurant sur le DUERP, la Direction indique : « plus de communication »...
Sans commentaire...

Solidaires Finances Publiques souhaite ajouter que la prochaine mutation au 1er janvier de l'actuel Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) de Quillan aurait dû être anticipée.
À cet égard, nous questionnons la Direction sur le conseil apporté aux élu(e)s du canton de Quillan à partir de cette date.
En effet, la CDL de Limoux est actuellement surchargée de travail et ne saurait assurer des fonctions similaires sur Quillan.
Pour ce qui concerne les autres CDL, celui de Peyriac-Minervois n'occupe plus ses fonctions puisque détaché sur un poste d'adjoint au Service de Gestion Comptable (SGC) de Carcassonne.

Nous dénonçons vigoureusement cette situation qui reporte la charge de travail de ce CDL sur ses collègues : les représentants Solidaires Finances Publiques ont souhaité en cours de séance proposer une solution permettant de pourvoir le poste d'adjoint au SGC de Carcassonne par un cadre A à plein temps, ce qui permettrait à ce CDL de reprendre ses fonctions pour lesquelles il a été affecté dans l'Aude à Peyriac-Minervois.
Monsieur Demonet ne réagit pas à cette proposition et explique que la CDL de Limoux n'est en rien surchargée et que, par conséquent, une réponse appropriée sera rapidement fournie aux CDL et aux élu(e)s de Quillan.
Espérons que celle-ci sera transmise aux personnes concernées avant le 1er janvier 2022...

Compte tenu des risques psycho-sociaux rencontrés dans cette structure sise à Quillan, Solidaires Finances Publiques souhaite soumettre au vote une résolution demandant l'intervention du psychologue du travail.
Vote « pour » à l'unanimité, toutefois sans que cela entraîne une quelconque réaction de la Direction...

Le point suivant concerne la visite effectuée par une délégation du CHSCT au SGC de Limoux, suite à la création de celui-ci au 1er septembre 2021.
Le rapport indique une surcharge de travail certaine, notamment sur le secteur de la comptabilité et une industrialisation des tâches marquée.
Le Président rétorque que la « surcharge de travail reste à démontrer » : nous sommes effarés par cette réponse puisque nous avons constaté, compte tenu des dires des agent(e)s, que sur certaines procédures, la charge de travail était multipliée par deux voire par trois...
Par ailleurs, il semblerait que nous n'ayons pas compris que le SGC de Limoux était désormais « spécialisé » et qu'il n'y avait donc aucune « industrialisation ».
Nous indiquons que l'on peut être parfaitement spécialisé sans subir une industrialisation des tâches, source de perte de sens et d'intérêt au travail.
Enfin, le DDFiP souhaite faire preuve de sa connaissance aiguë du secteur public local puisque, selon lui, les indicateurs issus de Delphes sont « bons ».
Les agent(e)s du SGC de Limoux accueilleront donc comme il se doit cette nouvelle réjouissante...

Par ailleurs, le rapport fait état de l'aménagement d'un nouveau bureau au sein de l'open space au SGC : celui-ci est en effet destiné à accueillir un second adjoint.
Nous avons constaté que ce bureau était cloisonné par des parois opaques, le champ de vision de l'agent se réduisant à cette cloison.
Indignés par cette situation, nous avons suggéré l'utilisation du box de réception inoccupé, même si cette possibilité n'est en rien optimale.
La Direction rétorque qu'il manquerait soi-disant une ouverture de fenêtres sur l'extérieur.
Certes, mais nous exigeons que cet(te) agent(e) ne rejoigne pas un bureau encagé qui détériorerait notamment les conditions de son intégration au collectif et de travail.

Enfin, nous avons constaté un fort afflux dans le hall d'accueil en pleine période COVID.
La Direction indique ne pas avoir effectué le même constat lors de son passage. De surcroît,

monsieur Demonet ajoute que peu d'usagers fréquentent désormais les sites de la DDFiP.
Nous ne pouvons qu'être atterrés par, au mieux, une méconnaissance de la réalité, au pire un déni caractérisé : ainsi, le 15 novembre, le SIP de Carcassonne dénonçait sur le registre SST une forte affluence dans le hall sans que personne n'intervienne pour réguler les flux d'usagers.
À ce jour, il n'a été apporté aucune réponse par la Direction à cette mention....

Le point suivant concerne le rapport 2020 du médecin du travail.
Or, il s'avère que ce dernier a été dans l'incapacité, pour des motifs notamment COVID bien compréhensibles, de le rédiger.
Par ailleurs, nous rappelons à la Direction que le médecin du travail de l'Aude officie sur 2 départements, situation dénoncée par la section Solidaires Finances Publiques sans que cela émeuve particulièrement la Direction.
De ce fait, ce point ne peut être abordé.
Pour quelles raisons un sujet est-il porté par la Direction à l'ordre du jour alors que celle-ci sait pertinemment qu'il ne pourra être traité ?
Ne serait-ce pas pour mettre en difficulté le médecin du travail, la Direction prenant semble-t-il un malin plaisir à dénigrer sa personne par tous les moyens ?

Le bilan 2020 de la santé, la sécurité et des conditions de travail (SSCT), demandé par les représentant(e)s du personnel lors du dernier CHSCT, est ensuite abordé.
Il nous apparaît que cet exercice pourtant essentiel pour diagnostiquer les risques encourus par les agent(e)s du département a été négligé : il manque cruellement d'analyse en particulier sur le bilan du DUERP annuel ainsi que sur celui du registre Santé et Sécurité au Travail (SST).
Solidaires Finances Publiques a donc demandé des éléments complémentaires sur les sujets les plus essentiels.
En particulier, nous constatons une forte augmentation du nombre de jours CET et des écrêtements d'horaires variables en 2020 qui doit être expliquée.
Monsieur Demonet répond que, s'agissant des écrêtements, la raison est que « les agent(e)s se réalisent pleinement dans le collectif » !
Ou comment réaliser un déni de la surcharge de travail lors du confinement (versement du fonds de solidarité, dépenses trésoreries hospitalières, salaires des fonctionnaires territoriaux, gestion RH des personnels du département de l'Aude, etc).
Pour ces motifs, les organisations syndicales se sont prononcées « contre » le bilan SSCT à l'unanimité.

Le point suivant concerne la présentation du plan d'action départemental concocté par le DDFiP en matière de prévention des risques psycho-sociaux.
Notons que le CHSCT, organe de prévention par excellence, n'a en rien été associé aux travaux puisque seul un groupe de travail constitué de chef(fe)s de service a présidé à son élaboration.
Que dire de ce document ?
Il s'agit d'une compilation des éléments de langage les plus éculés afin de paraître s'intéresser aux problématiques des agent(e)s et donner une réponse aux risques psycho-sociaux en augmentation

évidente dans ce département.
En résumé, un outil de communication à l'attention de la Direction générale et non un outil de prévention des risques psycho-sociaux.
En temps normal, nous aurions ironisé sur la vacuité d'une telle démarche et raillé le ridicule du document.
Mais la gravité de la situation en ce qui concerne les risques psycho-sociaux en augmentation exponentielle dans ce département nous en a dissuadé.

Quelques extraits de ce « plan d'action » : « donner aux chef(fe)s de service les éléments de langage utiles à l'information de leurs équipes », « veiller à la clarté des courriels destinés aux usagers », « faire participer des chef(fe)s de service et adjoints aux réunions du COmité de DIRection (CODIR) élargi », « organiser des groupes de travail ponctuels et réactifs avec des agents des services sur des sujets techniques », « proposer les formations disponibles pour aider à coordonner empathie personnelle et mission de service public » et autre baratin...
Les chef(fe)s de service seront donc ravi(e)s d'apprendre que le DDFiP considère qu'ils et elles manquent à leurs obligations.
Un rappel leur est donc fait dans le cadre de ce « plan d'action » qui consiste en fait à dénigrer leur action en matière de management.

Une mention attire notre attention, celle qui indique « chercher un outil d'aide à la détection des signaux d'alerte ». En effet, lors du dernier CHSCT, il a été voté une résolution demandant la diffusion du questionnaire élaboré par le médecin du travail afin de disposer d'une cartographie des risques psycho-sociaux dans le département de l'Aude.
Notons que le DDFiP n'a pas souhaité à l'époque ni s'appesantir sur le sujet, ni manifester un enthousiasme débordant pour cette démarche pourtant novatrice.
De la même façon, nous lui indiquons qu'un outil existe déjà, à savoir le DUERP annuel.
Toutefois, selon le DDFiP « les agent(e)s ne participent pas au DUERP car ils ne sont pas motivés »...
Nous sommes consternés par des propos aussi erronés : en effet, un nombre considérable de mentions remonte annuellement dans le cadre du DUERP, du fait de la forte implication des agent(e)s et des chef(fe)s de service dans le processus.
Mais peut-être tout simplement est-ce le fait que ces remontées lui déplaisent fortement : surcharge de travail du fait de la compression des effectifs, pression sur les résultats et les objectifs, stress induit par la mise en place du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » défendu pourtant à cor et à cri par le DDFiP, absence de soutien technique de la hiérarchie, etc.

Nous soulignons par ailleurs que si des réponses adaptées étaient apportées par la DDFiP, le DUERP serait un outil encore plus efficace qu'il ne l'est aujourd'hui.
Pour ces motifs, les représentant(e)s du personnel au CHSCT souhaitent voter un avis visant à réellement prévenir les risques psycho-sociaux (en pièce jointe).
Nous dénonçons donc le « plan d'action » élaboré par la seule Direction sans intervention d'aucune sorte du CHSCT et exigeons que cette instance soit associée afin de répondre aux besoins des agent(e)s en la matière.

Vote « Pour », à l'unanimité, de cet avis
En réponse, la Direction indique qu'un groupe de travail pourra être constitué mais, qu'en toute hypothèse, les sujets polémiques comme la réduction des effectifs (« le recrutement massif de fonctionnaires » selon les termes employés par monsieur Demonet...) ne seront pas abordés.

L'heure aidant (12H30) et l'ordre du jour n'étant pas épuisé, les représentant(e)s du personnel demandent l'octroi d'une pause méridienne.
Monsieur Demonet indique qu'il souhaite que l'instance se poursuive puisqu'il ne sera pas nécessaire de traiter le sujet suivant à savoir la situation à la trésorerie de Narbonne Agglomération : en effet, selon lui, il ne dispose pas d'éléments nouveaux justifiant de l'aborder...
Bien entendu, les représentant(e)s du personnel s'indignent de cette posture et exigent que l'ensemble des sujets prévus à l'ordre du jour soient évoqués.
Comme si cela ne suffisait pas, il nous est également annoncé qu'il ne pourra être présent l'après-midi puisque pris par des impératifs.
Or, cette instance du CHSCT était prévue sur la journée de longue date et il nous semble incompréhensible d'être mis de la sorte devant le fait accompli.
Quel mépris envers les agent(e)s, leurs représentant(e)s et cette instance !
Au retour de cette pause méridienne, quelle surprise de retrouver monsieur Demonet qui apparemment a pu se libérer !
Nous nous interrogeons donc sur la nature de cet « impératif »...
Existait-il vraiment ou s'agissait-il d'un moyen d'expédier l'instance en évitant d'aborder les sujets qui fâchent (trésorerie Narbonne Agglomération, budget 2021 et questions diverses) ?
De plus, nous nous questionnons sur le fait que le Président, sans doute mécontent de devoir être présent après la pause déjeuner, n'a pas jugé utile de vérifier le quorum avant la réouverture de la séance.

S'agissant de Narbonne Agglomération, une visite d'une délégation du CHSCT a été effectuée, suite à graves dysfonctionnements constatés, le 30 juin 2020.
Un plan d'action avait alors été élaboré et ce point a été inscrit à l'ordre du jour sur demande des organisations syndicales.
Monsieur Demonet prend la parole pour expliquer ce qui a été réalisé dans l'intervalle, bien qu'il ait prétexté une heure auparavant qu'il n'y avait aucun élément nouveau à évoquer.
Sur le suivi des recommandations, force est de constater qu'aucune n'a été réellement mise en œuvre.
L'organigramme fonctionnel n'a manifestement pas été formalisé, les réunions préparatoires à sa définition pas organisées, le réaménagement des locaux non effectué et la problématique de la caisse non résolue.
Seul l'espace de convivialité réclamé a été créé.

Solidaires Finances Publiques a dénoncé cette absence de prise en compte : monsieur Demonet rétorque que des mutations ont été constatées depuis, que la priorité est la création du SGC à Narbonne et que, en définitive, il faut laisser le temps au chef de service...
Ces propos sont affligeants : réaliser un organigramme fonctionnel est une obligation quel que soit

le rythme des mutations.
De la même façon, associer les personnels à l'élaboration de cet organigramme est une évidence quand bien même le contexte actuel s'y prêterait moins.
Nous serons particulièrement vigilants quant à la transmission de ces documents qui a été exigée par Solidaires Finances Publiques, singulièrement dans le cadre de la mise en place du SGC de Narbonne au 1er janvier 2022 : une visite de principe d'une délégation a d'ores et déjà été actée lors de ce CHSCT.

Enfin, les questions diverses sont évoquées.
Nous revenons sur les « réponses » apportées par le DDFiP à la résolution votée à l'unanimité le 17 novembre qui pointait notamment les retards dans le signalement des cas de risques psycho-sociaux et d'aménagements de postes de travail demandés par le médecin du travail.
Nous soumettons donc une série de cas dont nous avons eu connaissance alors qu'ils n'ont pas été communiqués au CHSCT.
En premier lieu, un grave incident s'est déroulé entre agent(e)s dans un service entraînant un arrêt de travail et un accident de service.
Pourquoi n'avoir pas signalé cette situation aux membres du CHSCT ?
Pas de réponse.
Quelle suite donner ?
La situation est apaisée et sous contrôle d'après la Direction...
Telle n'est pas notre opinion et nous soumettons donc au vote une résolution demandant un droit d'enquête dans ce service.
Vote « Pour » à l'unanimité.

Quant à l'aménagement des postes, nous signalons une absence coupable de réactivité de la Direction : 2 dossiers sont évoqués, l'un concernant un(e) agent(e) dont l'aménagement a été demandé depuis maintenant 9 mois sans réponse appropriée de la Direction à ce jour.
Quant à l'autre, il a fallu un rappel du médecin du travail et un déplacement de l'agent(e) pour qu'enfin, la Direction apporte une réponse, la veille de l'instance, à une situation devant être résolue impérativement au 1er janvier 2022 alors que la problématique est connue de la Direction depuis le 22 octobre 2021...

Solidaires Finances Publiques souhaite également évoquer les mentions portées sur le registre SST depuis la réunion de la dernière instance qui n'ont pas fait l'objet d'un sujet à l'ordre du jour, contrairement à la réglementation applicable aux CHSCT.
En particulier, un chauffage défectueux est constaté dans le hall d'accueil de la cité administrative.
Nous nous interrogeons par ailleurs sur l'absence de réponses et de suites données par la Direction s'agissant des mentions portées depuis le 15 novembre.
Cette situation est intolérable !
S'agissant de la cité administrative, un « chauffage » d'appoint a depuis été installé : il consiste en un radiateur de poche dont la capacité de chauffage est donc de ce fait très limitée...
Nous ne pouvons que nous indigner de cette absence d'anticipation de la Direction, s'agissant d'un problème récurrent sur les sites du département de l'Aude.

Solidaires Finances Publiques souhaite également qu'une visite soit rapidement organisée au SIE de Narbonne.

Compte tenu des difficultés rencontrées lors de la connexion à cette audioconférence (le médecin du travail n'a pu en particulier participer), Solidaires Finances Publiques demande qu'une solution permettant de se réunir en présentiel en toute sécurité soit rapidement trouvée par la Direction.
En effet, de nombreuses salles sont disponibles à Carcassonne et pourrait véritablement permettre l'exercice convenable des débats.
La réponse de la Direction est évasive et confuse mais nous supposons que celle-ci n'a aucunement la volonté d'œuvrer en ce sens.
La séance se termine à 15H30.

Rarement, un CHSCT aura été aussi pénible à vivre par les représentant(e)s du personnel : refus du DDFiP de dialoguer sereinement sur l'ensemble des propositions formulées par les membres du CHSCT, déni des risques psycho-sociaux vécus par les agent(e)s du département de l'Aude en augmentation exponentielle dans l'ensemble des postes et services, absence d'empathie, mise en danger ouvertement assumée de la santé des agent(e)s par le DDFiP.
En effet, malgré les nombreux cas de détresse psychologique signalés notamment par Solidaires Finances Publiques, la Direction n'y prête aucune attention.
Force est de constater que le CHSCT de l'Aude n'est aujourd'hui plus à même de remplir ses fonctions.